

MOT DE LA MAIRESSE

Chers (es) macaziens et macaziennes,

L'automne est à nos portes et nous attendons tous avec impatience si, oui ou non, le Québec vivra une 2^e vague de la COVID. Il faut dire que les mesures furent rapidement mises en place afin de limiter les chances de contamination dans notre municipalité. Les décisions prises par le conseil pour maximiser la protection de nos citoyens.nes et de nos employé.es, en appliquant les directives gouvernementales et en mettant en place un service de livraison et de transport, ont sûrement contribué à réduire les risques de propagation. La municipalité se fait diligente afin de préserver un milieu sain pour ses employé.es et ses citoyens.nes, le conseil a pris la décision de ne pas ouvrir ses salles pour des activités pour le mois de septembre afin de voir si la rentrée des classes apportera une éclosion de cas, le conseil s'engage à revoir sa décision pour le mois d'octobre.

Avec le télétravail et les rencontres virtuelles, la municipalité a continué son travail et a fait avancer différents dossiers en cours. Le dossier de la création d'une régie incendie a particulièrement progressé et a demandé plusieurs rencontres avec 4 municipalités. Sous le nom de "Régie incendie Vallée de la Rouge" et sous la forme de régie administrative, la régie doit procéder à une demande de modification de ses statuts auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). En effet, la décision surprise de la municipalité de Nominigüe de se retirer de la régie doit être officialisée et autorisée par le MAMH et, suite à cette décision, une demande de régie "complète" sera déposée. Cette nouvelle régie permettrait à la municipalité et à la ville de Rivière-Rouge de mettre fin à l'agglomération. Une première démarche conjointe a été entreprise auprès du MAMH où nous avons obtenu l'engagement des fonctionnaires de nous accompagner tout au long de notre processus. Le Ministère nous a informé et mis en garde à l'effet que ce dossier est hautement politique et que la décision finale sera prise par le gouvernement en Chambre.

Ici, comme partout au Québec, la municipalité a vécu une activité hors de la normale, au niveau des demandes de permis et de l'émission de constats d'infraction, qui a nécessité de multiples interventions sur le terrain. Malgré l'embauche d'une 3^e employée (stagiaire en urbanisme), cette multiplication de demandes de permis et de plaintes a donné lieu à un impressionnant surplus de travail qui a mené le conseil à décider de prolonger de quelques semaines la période de travail de notre inspecteur saisonnier afin de diminuer le retard accumulé sur certains dossiers.

Nous désirons souhaiter la bienvenue à Mme Annie Lajoie qui occupera le poste de directrice générale adjointe par intérim au cours de la prochaine année ainsi qu'à notre nouvelle responsable de la bibliothèque, Mme Isabelle Robert. C'est Mme Caroline Dupuis qui assurera l'intérim au poste de directrice générale durant le congé de paternité d'Étienne Gougoux, à qui nous souhaitons bonne continuité dans son rôle de papa.

Je vous invite à la prochaine séance du conseil qui se tiendra dans la salle du conseil à l'Hôtel de ville le 14 septembre à 19:00. Les mesures sanitaires seront de mise : le port du couvre visage, le lavage des mains et la distanciation de 2 mètres. D'ici là, je vous souhaite une belle saison automnale.

Céline Beauregard, votre mairesse



Crédit photo : Karine Paquette

SOMMAIRE :

• Mot de la mairesse	1
• Mot du directeur général	2
• Faits saillants des séances	3
• Information générale et Maison de la culture	4
• Bibliothèque et Journées de la Culture	5
• Information générale et environnement	6-7
• Calendrier	8



Crédit photo : Karine Paquette

CONTACTEZ-NOUS:

Tél. : 819.275.2077

Fax : 819.275.3429

Courriel: info@munilamacaza.ca

URGENCE de voirie : 819.278.5074

SURETÉ DU QUÉBEC : 819.623.2211

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mardi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mercredi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Jeudi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Vendredi : 8h à 12h

DIRECTION ET URBANISME

Accessibles sur rendez –vous seulement

BIBLIOTHÈQUE

819.275.2077 poste 26

HORAIRE DE LA STATION DE

LAVAGE D'EMBARCATION

Lundi au jeudi : 8h à 16h
sur appel au 819.425.4913

Vendredi : 8h à 20h - Samedi : 8h à 18h

Dimanche : 8h à 16h



HORAIRE ÉCOCENTRE

vendredi et samedi de 8h à 12h
et de 12h30 à 16h

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Avec l'été qui tire à sa fin, l'heure est aux bilans en ce qui concerne l'utilisation des plans d'eau. Comme plusieurs l'ont constaté, ce fût un été achalandé et mouvementé sur certains lacs. La Municipalité a ainsi reçu un nombre record de plaintes concernant les nuisances et la navigation, notamment au Lac Chaud.

Un pouvoir d'action limité et partagé

Il est important de comprendre que le pouvoir d'action de la Municipalité sur les lacs et autour de ceux-ci est encadré de manière stricte par diverses Lois. Par exemple, la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Municipalité d'adopter des règlements en matière de **nuisances** et **d'environnement**. La *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* permet, quant à elle, à une Municipalité d'adopter un Règlement de **zonage** déterminant les usages permis dans les différents secteurs de la Municipalité.

Pour ce qui est de la **navigation**, elle est de compétence fédérale. Une municipalité ne peut donc pas unilatéralement interdire l'accès à ses plans d'eau aux bateaux à moteur ni limiter la puissance de leurs moteurs.

Par ailleurs, c'est la Sûreté du Québec qui est responsable de l'application du **Code criminel et de la Loi sur la marine marchande** ce qui lui permet de donner des constats d'infraction, par exemple lorsqu'une personne conduit une embarcation avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue ou lorsqu'une embarcation n'est pas conforme aux dispositions prévues par la Loi.

Actions entreprises par la Municipalité au cours de l'été

Ceci étant dit, dans le respect de ses champs de compétences, la Municipalité a entrepris de nombreuses démarches tout au long de l'été afin de rétablir la quiétude sur et autour des lacs.

Ainsi, un **nombre élevé de constats d'infraction** ont été donnés et des dossiers ont été préparés en lien avec notre Règlement de zonage (qui interdit notamment les activités commerciales autour du Lac Chaud), notre Règlement sur les nuisances et notre Règlement relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes. Malheureusement, les délais de traitements à la cour Municipale font en sorte que plusieurs constats seront traités après la fin de la saison estivale, et ce, même s'ils ont été émis par la Municipalité au cours de l'été.

Par ailleurs, la Municipalité a **augmenté substantiellement sa surveillance au quai municipal du Lac Chaud**. Ainsi, nos inspecteurs municipaux s'y sont rendus à de nombreuses reprises afin de vérifier les certificats de lavages des utilisateurs de la rampe de mise à l'eau et de récolter des preuves dans divers dossiers d'infraction. La Municipalité poste également, de manière ponctuelle, un agent de sécurité sur les lieux afin notamment de contrôler l'accès à la rampe de mise à l'eau et d'empêcher que le terrain de la Municipalité ne soit utilisé à des fins commerciales.

Des démarches avec l'avocat de la Municipalité ont aussi été entreprises afin de faire cesser l'utilisation commerciale du quai public au Lac Chaud.

Tout au long de l'été, la Municipalité a également entretenu des communications étroites avec la Sûreté du Québec afin **d'assurer une présence policière accrue** au lac Chaud afin de limiter les nuisances et les cas de conduite dangereuse.

Actions en prévision de la saison 2021

En prévision de la saison 2021, la Municipalité entreprend également une révision de ses règlements avec les conseils de son avocat afin de faciliter l'encadrement des nuisances et de mieux baliser les usages permis aux deux quais publics. La Municipalité prévoit également s'inspirer des meilleures pratiques réglementaires en vigueur en ce qui concerne l'encadrement des activités nautiques et des activités commerciales.

En terminant, j'en profite pour saluer les citoyens, les élus, les employés et tous les collaborateurs de la Municipalité avant mon départ en congé parental. Au plaisir de vous revoir en 2021!

Étienne Gougoux, directeur général et secrétaire-trésorier

FAITS SAILLANTS DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

- Rapport de la mairesse concernant les faits saillants des états financiers au 31 décembre 2019.
- Les membres du conseil ont approuvé l'achat d'un ordinateur de bureau et un ordinateur portable avec les logiciels nécessaires auprès de l'entreprise Informatique des Vallées au montant total de 2 846.92\$ plus taxes.
- Les élu.es vont se prévaloir de l'offre de services de l'Union des Municipalité du Québec pour un accompagnement dans l'exercice de maintien de l'équité salariale au montant de 3 900\$ plus taxes.
- Le conseil a convenu de demander à la MRC d'Antoine-Labelle de prioriser, dans le déploiement de la fibre optique sur le territoire de La Macaza, les citoyens qui pourraient se retrouver avec une interruption de services internet de Communautel en date du 1er octobre 2020.
- Les élu.es conviennent de déposer une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la réalisation d'un parcours actif dans les installations extérieures de la Municipalité.
- Compte tenu que le service d'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle ne sera pas en mesure de traiter l'ensemble de ces demandes de révision à l'intérieur de l'échéance préalablement fixé au 1er septembre 2020, les membres du conseil consentent à reporter au 11 décembre 2020 la date limite pour répondre aux demandes de révision pour les unités d'évaluation situées sur le territoire de la Municipalité en conformité au quatrième alinéa de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale.
- Considérant que le sous-traitant François Miljour n'a pas été en mesure de respecter l'échéancier pour la livraison d'une remorque à bascule, le conseil a résolu d'annuler ce contrat et d'accepter la soumission de l'entreprise Remorque St-Jean Inc pour l'achat d'une remorque à bascule au coût de 3 695\$ plus taxes.
- Les élu.es ont approuver la dépense effectuée auprès du Centre de Formation Professionnel l'Horizon pour la formation en santé et sécurité sur les chantiers de l'équipe de voirie au montant de 1200\$ plus taxes.
- Le conseil a octroyé un contrat pour les fermes de toit de l'abri de sel de déglacage à l'entreprise Structures Bois Fortin au montant de 1 597\$ plus taxes.
- La présentation et le dépôt ont été effectués concernant le règlement sur les dérogations mineures.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2020

- Compte tenu que la dépense avait été planifiée dans le plan triennal d'immobilisation, les élu.es ont accepté la soumission de l'entreprise Espace JLP au montant de 6 089.08\$ incluant les taxes pour l'installation d'une thermopompe murale incluant le raccordement électrique à la bibliothèque.
- Le conseil a désigné monsieur le conseiller et maire suppléant Pierre Rubaschkin comme représentant substitut pour représenter la Municipalité de La Macaza au conseil d'administration de la Régie de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

- Considérant que l'ancienne responsable de l'accès à l'information, Mme Caroline Dupuis, a été nommée au poste de directrice générale par intérim, les membres du conseil ont nommé Mme Annie Lajoie responsable de l'accès à l'information.
- Les élu.es autorise Mme Annie Lajoie à signer des chèques conjointement avec la mairesse ou le maire suppléant en l'absence de la directrice générale.
- Les membres du conseil ont nommé les membres du comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA) : Céline Beauregard, mairesse, Pierrette Charrette, conseillère, Joëlle Kergoat, aînée, Mariette Dagneau, membre FADOQ, Anne Bazinet, organisatrice communautaire du CISSS Antoine-Labelle, Marlène Tanguay, directrice générale par intérim de l'Action bénévole de la Rouge.
- Pour mener à bien sa politique MADA, le conseil a attribué un contrat comme chargée de projet MADA à Mme Marie Dallaire pour une durée totale de 14 semaine et ce, en concordance avec une subvention du Ministère de la santé et des services sociaux au montant de 10 500\$.
- Compte tenu de la démission de Mme Angélique Durand-Sauriol, les élu.es on procéder à l'embauche de Mme Isabelle Robert au poste de responsable de la bibliothèque.
- Le conseil a convenu de demander du soutien technique et administratif à la direction régionale de Laval-Laurentides et à la direction régionale de la Capital nationale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du processus d'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge.
- Pour demeurer compétitive sur le marché de l'emploi et assurer la rétention de ses employés-étudiants, les membres du conseil conviennent d'arrimer le salaire étudiant de la Municipalité à la hausse annuelle des normes du travail à travers une lettre d'entente avec le syndicat.
- Le conseil a autorisé un don de 489\$ à la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Laurentides.

FAITS SAILLANTS DES SÉANCES DU CONSEIL SUITE

- Les élu.es ont approuvé la création d'un Comité finances formé de Céline Beauregard, mairesse, Benoît Thibeault, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller, Étienne Gougoux, directeur général, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, Annie Lajoie, directrice générale adjointe par intérim et Lise Poulin, comptable.
- Le conseil a lancé un appel d'offre public en vue de l'octroi d'un contrat de 3 ans pour l'ouverture, l'entretien et le sablage des chemins d'hiver du Secteur 2 (secteur Lac Caché) incluant le stationnement du Mont-Gorille.
- Les membres du conseil ont accepté la soumission du contracteur Dsigne Construction, pour un montant de 8 094,24\$, incluant les taxes, pour la construction d'un abri de sel déglaçant permanent.
- Les élu.es ont adopté le procès-verbal du Conseil consultatif d'urbanisme (CCU) et ont nommé M. Raphaël Ciccariello à la présidence du CCU.
- Considérant qu'un citoyen souhaite implanter un conteneur-station de pompage sur son terrain, situé au 517, chemin du Lac Caché, et que celui-ci ne causera aucun préjudice aux voisins, ni n'aura pour effet d'aggraver les risques à la santé, à la sécurité et à l'environnement, le conseil a convenu d'accepter la dérogation mineure concernant cette implantation.

Annie Lajoie, Directrice générale adjointe par intérim

Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site internet de la Municipalité.

Le bon voisinage ... c'est aussi la gestion efficace des matières résiduelles

Quelques petits rappels concernant les volumineux ou les encombrants, comme le mot l'indique ce sont des rebuts trop gros pour aller dans vos bacs, ils ont été retirés de la cueillette sélective.

Nous vous invitons à les déposer à l'Écocentre de La Macaza, situé sur le chemin Roger-Hébert, tout près du garage municipal. Notez que les entrepreneurs ne sont pas admis à l'Écocentre mais plutôt directement à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).

Merci de conserver les environs de vos bacs noirs, verts et bruns propres et dégagés.

<https://www.munilamacaza.ca/lecocentre>

<http://www.ridr.qc.ca/site/>



La Macaza pendant la Guerre froide du 12 septembre au 12 octobre 2020

Maison de la culture de La Macaza
67, rue des Pionniers, La Macaza

Heures d'ouverture : **du jeudi au dimanche de 13h00-17h00**

Exposition d'objets, artefacts, photographies et documents d'archives relatant l'**historique de la base de missiles Bomarc de La Macaza (1962-1972)**

Activité de **médiation culturelle**:

Présence sur les lieux de **Benoit Thibeault les samedis 12 et 26 septembre et le dimanche 4 octobre, et Marc-André Valiquette le 12 septembre de 14h00 à 16h00**. Les visiteurs de l'exposition pourront bénéficier d'explications additionnelles, découvrir des sources d'information plus approfondies et poser des questions.

Espace limité, temps d'attente possible.

Pour information : 819-278-5364, maisonculturemacaza@gmail.com

Nos partenaires :



Entente de développement culturel



ESCADRON 447

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MACAZA A OUVERT SES PORTES LE 4 AOÛT DERNIER!

LA BIBLIOTHÈQUE A OUVERT SES PORTES AU PUBLIC AVEC LES MESURES DE DISTANCIATION PHYSIQUE, PORT DU MASQUE ET LAVAGE DES MAINS. 1 POSTE INFORMATIQUE EST DISPONIBLE AU PUBLIC, SUR RÉSERVATION, POUR UNE DURÉE D'UNE HEURE. LES ENFANTS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE. LES PRÊTS ENTRE BIBLIOTHÈQUES SONT MAINTENANT DISPONIBLES AINSI QUE LES PRÊTS DE JEUX ET DE FILMS!

POUR PLUS D'INFORMATIONS : 819.275.2077 POSTE 26 WWW.MUNILAMACAZA.CA OU WWW.FACEBOOK.COM/INFOMACAZA/



Les heures d'ouverture demeurent les mêmes:

Mardi	13h à 17h
Mercredi	15h à 19h
Judi	12h à 17h
Samedi	9h à midi



Bonjour!

Je suis la nouvelle responsable de votre bibliothèque et je suis vraiment heureuse de prendre le flambeau! Je souhaite continuer le merveilleux travail entamer et vous offrir un endroit accueillant où vous viendrez passer du temps et faire le plein de culture !!! J'ai plusieurs idées de projets en tête où vous serez invités à participer à des activités-rencontres pour les petits et les grands. Soyez à l'affût de celles-ci en vous abonnant à notre page Facebook et en consultant le bulletin d'information de la municipalité. **D'ici là, notre vaste collection de jeux de société, de DVD et de livres vous attend!**

Pierrette et moi avons hâte de vous rencontrer N'hésitez pas à venir nous voir!

Isabelle Robert



JOURNÉES DE LA CULTURE 2020 : LES 1001 MÉTIERS DE LA CULTURE

ATELIER DE FAÇONNAGE DE L'ARGILE—SAMEDI LE 3 OCTOBRE

DE 13H00 À 16H30, à la Maison de la culture de La Macaza, au 67 rue des Pionniers, La Macaza

Les citoyens de La Macaza sont invités à participer à un atelier de façonnage de l'argile présenté par l'artiste multidisciplinaire **Dyane Chevalier**

Activité extérieure sous le chapiteau

Techniques abordées : le colombin, la plaque, le travail dans la masse, le moulage, les impressions et l'usage des outils.

Coût : **gratuit**

Places limitées: **s'inscrire avant le 13 septembre** au 819-278-5364 ou à maisonculturemacaza@gmail.com



Concours photos 2020

Le concours photos s'adresse à tous les photographes résidents ou villégiateurs de tous âges, débutants ou professionnels. Nous vous invitons à soumettre vos plus belles PHOTOS D'ANIMAUX DOMESTIQUES OU SAUVAGES en format paysage (horizontal).

Le concours offre aux participants la chance de voir leurs photographies publiées et leurs noms mentionnés dans l'une des pages du prochain calendrier, du prochain bulletin municipal ou sur le site Web ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité. Le concours se termine à la fin du mois de septembre.

Vous pouvez soumettre jusqu'à quatre (4) photos à :

adjadm@munilamacaza.ca



BALANÇOIRE TANDEM PARENT / ENFANT

Une toute nouvelle balançoire tandem a été installée au Parc municipal pour les petits et grands enfants ... profitez-en pour passer un bon moment!

HORTICULTURE

Boujour Macaziens, Macaziennes,

J'aimerais profiter de cette plateforme pour remercier nos valeureux étudiants : Arnaud Dugrosprez et Alexane Robitaille. Arnaud a terminé sa deuxième saison avec l'équipe de la voirie dont il était attiré à l'entretien de la pelouse et toutes autres tâches connexes. Ce dernier a fait preuve de rigueur et d'assiduité tout au long de la saison malgré la chaleur intense.

Alexane termine maintenant sa quatrième saison dans l'équipe de l'horticulture et elle a accomplie beaucoup de travail, de concert avec l'horticulteur, que ce soit l'arrosage, la plantation et l'entretien des plates-bandes municipales. Cet été fut plutôt différent, dû à la pandémie, mais Alexane et Arnaud ont été professionnels et perfectionnistes. Pour ces raisons, toute l'équipe de la municipalité, et moi-même, les remercions pour leurs efforts nous leurs souhaitons bonne continuité dans leur formation académique...ils nous manqueront.



L'ENVIRONNEMENT NOUS TIENT À COEUR



L'ÉCOCENTRE DE LA MACAZA EST TRÈS PERFORMANT!

Selon les résultats transmis par la RIDR, l'Écocentre de La Macaza se démarque dans la région! C'est grâce à ses citoyens engagés dans la protection de l'environnement que la Municipalité réussit à baisser la quantité de matières destinées à l'enfouissement.

L'Écocentre est situé au 1, chemin Roger-Hébert et est ouvert chaque vendredi et samedi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h.



Sur la photo, le journalier à la voirie et préposé à l'Écocentre, Francis Boussaroque.

FERMETURE : 31 octobre 2020

OBLIGATION DE LAVAGE DES EMBARICATIONS

Toutes les embarcations, motorisées et non motorisées doivent être lavées avant d'être mise à l'eau sur les plans d'eau de la Municipalité de La Macaza.

TÉLÉPHONE DE LA STATION: 819.425.4913

HEURES D'OUVERTURE DE LA STATION DE LAVAGE:

Lundi au jeudi : 8h à 16h sur appel au 819.425.4913 (prévoir 15 à 30 minutes de délai)

Vendredi : 8h à 20h Samedi : 8h à 18h Dimanche : 8h à 16h

COÛT :

Gratuit pour les contribuables et les résidents (sur présentation d'une preuve de résidence). Pour les personnes non contribuable, voir le plan de tarification à la station de lavage.

CLÉ POUR LES BARRIÈRES DES DESCENTES PUBLIQUES DU LAC CHAUD ET DU LAC MACAZA:

Un dépôt de cent dollars (100\$) est obligatoire (contribuable, résident et non contribuable) par carte de crédit. La clé doit être retournée à la station de lavage maximum 48 heures après le prêt. Passé ce délai, le dépôt est encaissé par la Municipalité et les contrevenants sont aussi passibles d'une amende minimale de 300\$.

FERMETURE DE LA STATION DE LAVAGE, DIMANCHE LE 12 OCTOBRE À 16H.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

SEPTEMBRE 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1 Séance conseil d'agglomération à Rivière-Rouge — 19h Ouvert au public	2	3	4	5
6	7 Fête du travail Bureau municipal Fermé 	8	9 	10	11	12
13 Fin d'inscription pour la Journée de la culture du 3 octobre	14 Séance ordinaire du conseil municipal 19h Ouvert au public 	15	16	17	18	19
20	21 	22	23 	24	25	26
27	28 	29	30  4ème échéance de paiement de taxes Fin du concours photos	BONNE RENTRÉE SCOLAIRE AUX JEUNES DE LA MACAZA		

VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME !

La Municipalité diffuse régulièrement de l'information sur ses plateformes de communication:

- 1- Inscrivez-vous à l'infolettre en envoyant votre adresse courriel à info@munilamacaza.ca
- 2- Abonnez-vous à la **page Facebook** de la Municipalité www.facebook.com/infomacaza
- 3- Visitez le site Web www.munilamacaza.ca
- 4- Inscrivez-vous au **module d'alerte en situation d'urgence** en nous envoyant un courriel info@munilamacaza.ca ou en appelant à la Municipalité au 819.275.2077 poste 0.



MOMENT DE DÉTENTE

MANDALA À COLORIER

